Feuille de route pour l'alignement du secteur financier marocain sur le développement durable

Feuille de route du secteur financier marocain pour l'émergence de la finance durable en Afrique

بنك المغرب
BANK AL-MAGHRIB
acaps
Ministère de l'Economie et des Finances
CASABLANCA FINANCE CITY
Casablanca Stock Exchange
GPBM

Feuille de route pour l'alignement du secteur financier marocain sur le développement durable

Feuille de route pour l'alignement du secteur financier marocain sur le développement durable

Document coordonné par Bank Al-Maghrib avec la contribution de :

- l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux ;
- l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale ;
- Le Ministère de l'Economie et des Finances
- Casablanca Finance City Authority;
- la Bourse de Casablanca ;
- le Groupement Professionnel des Banques du Maroc ;
- la Fédération Marocaine des Sociétés d'Assurances et de Réassurance.

Novembre 2016

Résumé exécutif

Le Royaume du Maroc s'est engagé au cours des deux dernières décennies dans une démarche volontaire de développement favorisant l'équilibre entre les dimensions environnementale, économique et sociale. La nouvelle Constitution de 2011 a d'ailleurs, consacré le développement durable en tant que droit pour tous les citoyens.

Résolument engagé en faveur du climat, le Maroc a porté un grand nombre d'initiatives, dont la Charte Nationale de l'Environnement et de Développement Durable, la stratégie nationale de développement durable, le Plan Maroc Vert, le Plan d'Investissement Vert, la loi relatives aux déchets plastiques…. Il a également lancé des projets structurants dans des domaines vitaux tels les énergies renouvelables, l'agriculture, le tourisme et le transport, pour concrétiser son attachement résolu au principe de durabilité.

Fort de ses acquis, le Maroc a été parmi les premiers pays à avoir présenté sa Contribution Prévue Déterminée au niveau National (CPDN ou INDC), dans le cadre de la 21ème session de la Conférences des Parties tenue à Paris, qui cible une réduction des émissions de gaz à effet de serre à hauteur de 32% à horizon 2030, nécessitant une enveloppe globale estimée à 45 milliards de dollars américains.

La mise en œuvre de cet engagement nécessite une mobilisation forte de l'ensemble des acteurs de la société marocaine, au premier rang desquels, le secteur financier dans son ensemble, appelé à financer et à soutenir la transition vers une économie plus durable, notamment les projets d'atténuation de l'empreinte carbone de l'économie nationale et ceux d'adaptation au changement climatique, à investir dans des actifs moins nocifs pour l'environnement et à s'impliquer davantage dans la sensibilisation sur les préoccupations environnementales et sociales et partant, favoriser l'émergence de bonnes pratiques.

En tant que source de financement et investisseurs, les établissements de crédit, les compagnies d'assurances et les intervenants au niveau du marché de capitaux, ont un rôle majeur à jouer en offrant des instruments et produits de financement durables ou « verts », destinés aux projets de développement durable.

Cette finance durable doit s'appuyer sur un dispositif de gestion des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance à même d'identifier les risques et de mesurer les impacts induits par les projets financés sur l'environnement et de suivre les actions correctives à mettre en œuvre par leur porteurs. Ce dispositif devrait également permettre de quantifier l'empreinte carbone des portefeuilles d'actifs détenus par les acteurs financiers de façon à engager les mesures correctrices pour sa réduction.

En tant que conseillers, ces institutions financières ont un rôle de sensibilisation et d'éducation des opérateurs économiques aux préoccupations environnementales, sociales et de durabilité. Elles doivent, pour cela, faire preuve d'exemplarité en la matière en favorisant l'émergence d'une véritable culture interne des risques environnementaux et sociaux et en communiquant régulièrement sur les actions entreprises dans ce domaine.

Les régulateurs financiers ont également leur part de responsabilité pour la réussite de la transition vers une économie plus durable en adoptant les mesures réglementaires et/ou incitatives appropriées favorisant un alignement coordonné et progressif du secteur financier marocain sur les impératifs d'un développement durable.

Conscientes de cette problématique, plusieurs institutions bancaires et financières marocaines ont, dès le début des années 2000, commencé à prendre en compte les enjeux environnementaux et sociaux dans leurs procédures et modes de fonctionnement internes. Certaines ont par ailleurs, souscrit à des principes d'investissement responsable et/ou développé des produits spécifiques afin d'accompagner les entreprises engagées dans un processus de développement durable. Cette prise de conscience et sa traduction par des actions et des mesures concrètes s'opère néanmoins à un rythme et de façon différenciés.

Il importe aujourd'hui de poser les jalons d'une véritable feuille de route pour l'alignement du secteur financier, dans toutes ses composantes, sur les enjeux de développement durable. De cette vision globale, coordonnée et unifiée dépend la réussite du défi que s'est donnée notre Royaume pour la transition vers une économie durable et sobre en carbone.

Pour gagner encore plus en efficacité et en durabilité, il est par ailleurs primordial de privilégier un modèle financier inclusif permettant à l'ensemble de la population, hommes, femmes, jeunes et entreprises, d'accéder à des services financiers durables, innovants, de qualité et abordables, répondant à leurs besoins et adaptés à leurs activités génératrices de revenus.

Un large processus de concertation et d'échanges impliquant l'ensemble des parties prenantes, opérateurs, fédérations professionnelles et régulateurs, sous l'impulsion notamment du Comité scientifique de la COP 22, a permis de tracer les contours de cette feuille de route qui, tenant compte des meilleures pratiques à l'international, s'articule autour de 5 axes majeurs :

- l'extension de la gouvernance fondée sur les risques aux risques socio-environnementaux ;
- le développement d'instruments et de produits financiers durables ;
- la promotion de l'inclusion financière en tant que vecteur du développement durable ;
- le renforcement des capacités dans le domaine de la finance durable ;
- la transparence et la discipline de marché.

Dans la lignée de l'engagement réaffirmé du Maroc pour promouvoir une coopération régionale Sud-Sud, et capitalisant sur la forte implantation du secteur financier marocain en Afrique ainsi que sur la place financière marocaine « Casablanca Finance City », cette feuille de route comporte par ailleurs, une dimension africaine favorisant l'émergence d'une finance verte sur le plan continental.

Elle trouve son ancrage dans une vision économique et politique plus large dans laquelle les pouvoirs publics ont un rôle primordial à jouer en adoptant les mesures à même de promouvoir un gisement de projets verts éligibles et de favoriser le développement de produits financiers durables attractifs. L'une des mesures phares proposée dans ce cadre vise à intégrer progressivement la dimension environnementale dans l'offre d'appui public à

la PME, notamment à travers les fonds de garantie et les fonds de co-financement. L'objectif étant de soutenir les projets d'investissement dans l'économie verte et les projets d'adaptation au changement climatique qui peuvent peser lourdement sur les budgets des entreprises et d'encourager les entreprises qui se sont inscrites dans le cadre d'une gestion environnementale et sociale.

Synthèse des mesures proposées

Axe 1 : Gouvernance risques sociaux environnementaux

Secteur bancaire	Secteur des assurances	Marché de capitaux
Charte finance durable		
• Intégrer les facteurs de durabilité dans les systèmes de notation interne des banques • Identifier le risque carbone compris dans le portefeuille d'actifs et en évaluer les impacts	• Placer 6 milliards de dirhams de l'actif sous gestion dans des « actifs verts », dans un horizon de 5 ans • Réduire l'impact écologique de l'activité propre du secteur.	• Emetteurs faisant APE : intégrer la dimension durable dans le modèle de gouvernance et procéder à une communication y dédiée. • Sociétés de gestion d'actifs : évaluer l'empreinte carbone des fonds gérés

Axe 2 : Produits/instruments financiers dédiés au développement durable

Secteur bancaire	Secteur des assurances	Marché de capitaux
Adopter une définition commune des projets/actifs/instruments verts		
• Mobiliser les ressources vertes (fonds internationaux, émission de green bonds..) • Développer des produits d'épargne verts et des offres de financement dédiés • Mettre en place, au besoin, un mécanisme de refinancement des prêts à destination de projets éligibles	• Développer des produits d'épargne verts : objectif 500 mdhs / an • Elargir l'offre de la couverture des risques climatiques • Développer des solutions d'assurances des risques environnementaux	• Créer des véhicules d'investissement spécialisés pour mobiliser l'épargne à destination des investissements durables • Favoriser l'émission de Green Bonds

Axe 3 : Promotion de l'inclusion financière

Secteur bancaire : Fournisseurs de services de paiement	Secteur des assurances	Marché de capitaux
• Réduire les gaps entre les genres • Adopter une stratégie nationale d'inclusion financière		
• Développer une inclusion financière numérique		

Axe 4 : Renforcement des capacités

Secteur bancaire

Secteur des assurances

Marché de capitaux

CFC

- Elargir le périmètre d'action de la FMEF aux préoccupations environnementales et à la finance durable
- Mettre en œuvre des programmes de formation à l'attention des collaborateurs afin de les sensibiliser aux enjeux du développement durable et renforcer leur appréhension et appréciation des risques sous-jacents.

Marché de capitaux

- Développer d'autres voies de sensibilisation aux préoccupations environnementales
- Intégrer la finance durable dans le socle des connaissances minimales exigés des professionnels
- Développer des modules de e-learingng à destination du grand public

CFC

- Intégrer des modules de formation finance verte au sein de CFC Academy
- Organiser des ateliers et cycles de conférences pour les entreprises membres de l'écosystème CFC et au-delà

Axe 5 : Transparence et discipline de marché

Secteur bancaire

- Publier un rapport spécifique sur les politiques de durabilité, notamment la manière dont le processus de prise de décision de crédit prend en considération les critères sociaux, environnementaux et de gouvernance, ainsi que les moyens mis en œuvre pour contribuer au financement durable.

Marché de capitaux

- Emetteurs : Exiger une note relative à l'impact environnemental et sociétal de l'activité. Cette mesure sera, par la suite, généralisée à l'ensemble des sociétés faisant APE.
- Elaborer un guide en faveur des émetteurs pour la préparation des émissions de Green Bonds ainsi que la communication relative à l'utilisation des fonds et à l'impact environnemental des projets financés.
- Gestionnaires d'actifs : introduire de nouvelles exigences d'informations et de transparence environnementales et sociales.
- mettre en place un indice ESG « Responsabilité Environnementale, sociale et de gouvernance »

1. Contexte International

La question relative à la protection de l'environnement a été relevée au rang de problème international d'importance majeure dès les années 70. La conférence de Stockholm (1972), première occurrence de droit international contraignant dans le domaine de l'environnement, a notamment donné lieu à la création du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) qui, à la demande du G7, crée en 1988, en partenariat avec l'Organisation Météorologique Mondiale, le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) chargé d'évaluer d'un point de vue scientifique, l'influence de l'Homme dans le changement climatique, mais aussi d'en mesurer les risques et de proposer des stratégies d'adaptation et d'atténuation.

La Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED), est ensuite créée en 1992. Appelée Sommet de la Terre ou Conférence de Rio, elle a rassemblé 182 États pour débattre de l'avenir de la planète. C'est lors de ce premier Sommet de la Terre que le concept de développement durable fait consensus pour décrire un processus d'évolution permettant de répondre aux besoins du présent sans hypothéquer ceux du futur. Le Sommet de la Terre instaure également un cadre annuel de réunions internationales au travers de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC).

Elle aboutit à la création de la COP (Conference Of the Parties), responsable du maintien des efforts internationaux pour faire face aux changements climatiques, qui, lors de sa 21ème session à Paris, a permis de conclure un accord historique visant à contenir le réchauffement climatique « bien en dessous de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels ». La 22ème Conférence des Parties que le Royaume du Maroc accueillera à Marrakech du 7 au 18 novembre (COP 22), portera l'attention sur la mise en œuvre des engagements nationaux pour relever ce défi.

La finance revêt, indéniablement, un enjeu majeur dans cette équation à double titre.

D'une part, la mobilisation des investissements financiers en faveur du développement durable est une condition nécessaire pour la transition souhaitée vers une économie mondiale plus durable. Le rapport de 2014 sur l'investissement dans le monde de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) a estimé qu'un montant de 5 à 7 billions de dollars américains s'avère nécessaire pour financer les objectifs de développement durable et que les pays en développement auront besoin à eux seuls, d'environ 3,9 billions de dollars américains par an alors qu'ils ne disposeraient que de 1,4 billion de dollars américains. Or les financements publics ne pourront couvrir qu'une petite partie de ces besoins. Pour sa part, l'Accord de Paris précise qu'un appui sera fourni aux pays en développement pour leur permettre d'atteindre leurs objectifs, tant sur le volet de l'atténuation que de l'adaptation, notamment à travers des aides financières consenties par les pays développés. Le plancher de l'aide climatique aux pays en développement a été fixé à 100 milliards de dollars par année et sera revu au plus tard en 2025.

D'autre part, de nombreux travaux internationaux suggèrent que les défis écologiques et sociaux, et les réponses qui y sont données, pourraient avoir un impact non négligeable sur les investissements, les marchés financiers, la valeur de certains actifs ainsi que, à terme, sur la stabilité financière et la croissance.

La transition vers une finance durable apparaît ainsi, plus qu'un besoin, une nécessité. Plusieurs pays, en particulier les pays en développement et émergents, s'y sont attelé au cours des dernières années et ont engagé des réformes structurelles de leur secteur financier pour l'aligner sur le développement durable. L'enquête sur la conception d'un système financier durable conduite par le PNUE en 2014, a en effet, permis de constater qu'une « révolution tranquille » est en cours, visant à intégrer le développement durable dans la structure du système financier. Cette révolution est menée notamment par les banques centrales et les régulateurs financiers, souvent en collaboration avec les acteurs du marché, dont les agences de notation et les places boursières.

Les Chefs d'Etats et les Gouvernements du G20, réunis en Chine les 4 et 5 septembre 2016, ont reconnu la nécessité, pour soutenir une croissance mondiale durable d'un point de vue environnemental, d'augmenter les financements verts. Défi qui peut être relevés grâce aux solutions identifiées par le Groupe de travail sur la finance durable crée à cet effet par le G20 dans son rapport publié en juillet 2016, pour promouvoir la capacité du système financier à mobiliser les capitaux privés pour les investissements verts. Sept options sont proposées :

- mettre en place des signaux et des cadres d'action stratégiques clairs à destination des investisseurs, en faveur des financements verts;
- promouvoir des principes volontaires sur les financements verts ;
- élargir les réseaux d'apprentissage aux fins du renforcement des capacités dans ce domaine ;
- soutenir le développement des marchés locaux pour l'émission d'obligations vertes ;
- promouvoir la coopération internationale/régionale/bilatérale pour faciliter les investissements transfrontaliers en obligations vertes
- encourager et faciliter le partage d'informations sur les risques environnementaux et financiers et
- améliorer la mesure des activités liées aux financements verts, à travers des indicateurs à développer, et de leurs impacts.

2. Contexte National

La loi cadre n°99-12 portant Charte nationale de l'environnement et du développement durable, consacre le développement durable en tant que valeur fondamentale partagée par l'ensemble des composantes de la société et, surtout, en tant que démarche devant être déclinée dans les politiques publiques de développement globale et sectorielle.

En effet, ce texte définit le développement durable comme étant « une démarche de développement qui s'appuie dans sa mise en œuvre sur le caractère indissociable des dimensions économique, sociale, culturelle et environnementale des activités de développement et qui vise à répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures dans ce domaine ». Il précise que le développement

durable représente « une valeur fondamentale que toutes les composantes de la société sont appelées à intégrer dans leurs activités. Il constitue une ligne de conduite exigée de tous les intervenants dans le processus de développement économique, social, culturel et environnemental du pays ».

La loi susvisée engage par ailleurs, outre l'Etat, les entreprises privées à encourager et financer les programmes de recherche-développement au service des métiers de l'environnement et du développement durable, et à veiller à :

- adopter les modes et méthodes d'approvisionnement, d'exploitation, de production et de gestion responsables, répondant aux exigences de développement durable ;
- évaluer périodiquement l'impact de leurs activités sur l'environnement ;
- réduire au strict minimum les effets négatifs de leurs activités sur les milieux et les écosystèmes dans lesquels ils sont implantés ;
- contribuer à la diffusion des valeurs du développement durable en exigeant de leurs partenaires, notamment de leurs fournisseurs, le respect de l'environnement et desdites valeurs ;
- adopter une communication transparente sur leur gestion environnementale.

En outre, il est fait obligation au Gouvernement d'élaborer une stratégie nationale de développement durable (SNDD) dans le but de permettre à toutes les parties concernées de s'imprégner des grandes orientations auxquelles elles doivent se référer dans ce domaine.

Cette stratégie, rendue publique fin 2014, répond à la vision suivante : « mettre en œuvre une économie verte et inclusive au Maroc d'ici 2020 », aboutissement d'un diagnostic approfondi qui repose sur l'intégration de 4 piliers fondamentaux du développement durable, à savoir l'économie, l'environnement, le volet social et le volet culturel.

Le budget de mise en œuvre de la transition vers une économie verte et inclusive est estimé à près de 97 milliards de dhs, dont moins du tiers serait financé par l'Etat. Le secteur financier est ainsi appelé à jouer un rôle majeur à ce niveau. Le 4ème axe stratégique de la SNDD porte d'ailleurs sur le renforcement nécessaire des instruments économiques et financier et la mise en œuvre d'une politique fiscale environnementale. S'agissant plus particulièrement de la lutte contre le changement climatique, la SNDD a érigé la finance climat en tant qu'axe stratégique, celle-ci étant nécessaire à l'appui des projets d'atténuation et d'adaptation du pays.

Réaffirmant son engagement en faveur du développement durable et de l'environnement, Le Royaume du Maroc a été parmi les premiers pays à avoir présenté son INDC qui couvre, outre la dimension atténuation, le volet adaptation aux changements climatiques. Volet certes crucial, mais que peu de pays ont intégré dans leurs contributions nationales.

Le Maroc s'engage ainsi à réduire ses émissions de gaz à effet de serre à hauteur de 32% à horizon 2030, dont une réduction inconditionnelle de 13%, nécessitant une enveloppe de 10 milliards USD que le Maroc devra mobiliser par ses propres moyens, à travers en particulier les mesures phares des plans solaires et éoliens. La réduction additionnelle de 19% nécessite quant à elle un budget de 35 milliards USD et est, en revanche, conditionnée par l'accès à de

nouvelles sources de financement, notamment le Fonds Vert pour le Climat, et la conclusion d'un nouvel accord contraignant sous l'égide de la CCNUCC.

La question du financement se pose par conséquent avec acuité ; le succès de la mise en œuvre des engagements du Maroc en faveur du développement durable étant intimement lié à sa capacité de mobiliser les ressources nécessaires.

Certes, le secteur bancaire marocain a toujours soutenu, volontairement, les plans sectoriels du Royaume (exemple : Maroc Vert) et sa transition énergétique visant à réduire son indépendance énergétique tout en réduisant ses impacts environnementaux. Certaines banques ont en outre, développé des produits spécifiques afin d'accompagner les entreprises engagées dans un processus de développement durable. D'autres ont créé des fonds d'investissement dédiés aux projets/entreprises socialement responsables et celles engagées dans des processus d'efficacité énergétique.

Le secteur des assurances offre par ailleurs, depuis 2011, une assurance « multirisque climatique » permettant de garantir les investissements dans les intrants relatifs aux principales cultures céréalières contre un ensemble de risques climatiques (sécheresse, excès d'eau, grêle, gel, vent volant et vent de sable). La superficie couverte au titre de cette assurance a connu une augmentation graduelle au titre de ces dernières années pour atteindre 1 000 000 ha au titre de la campagne agricole 2015/2016.

Par ailleurs, et en tant que véritable pilier d'une croissance durable, l'inclusion financière a été placée au cœur des préoccupations des parties prenantes au cours des dernières années qui, chacune à son niveau, a entrepris plusieurs actions pour améliorer l'accès des différentes couches de la population, tant les individus que les entreprises, aux services financiers.

S'inscrivant dans le cadre d'une stratégie plus globale, visant à la fois l'approfondissement du marché bancaire national, le développement intégré du secteur financier à l'horizon 2020 et le positionnement du Maroc comme hub financier régional, les actions engagées par le secteur bancaire ont essentiellement porté sur différentes dimensions visant l'amélioration de l'accès aux services bancaires, leur degré d'usage ainsi que leur qualité, tout en œuvrant pour la promotion de l'éducation financière de la population de même que le renforcement de la protection des consommateurs des services financiers. D'autres actions et réformes ont également été initiées par d'autres instances publiques et privées.

Néanmoins, ces initiatives restent individuelles. Or, pour réussir le défi de la transition verte et du développement durable, il est nécessaire d'avoir une vision commune de la finance durable et inclusive, soutenue par une stratégie globale impliquant l'ensemble des acteurs concernés. Cette vision est traduite dans la présente feuille de route.

3. Objectifs de la feuille de route

Cette feuille de route liste les actions et mesures à mettre en œuvre pour l'alignement coordonné et progressif du secteur financier marocain, englobant les activités de banque, d'assurance et de marché de capitaux, sur les enjeux de développement durable et partant, de favoriser l'émergence d'une véritable « finance durable » multidimensionnelle, en ce sens qu'elle se doit de tenir compte à la fois des préoccupations environnementales, en particulier celles induites par le changement climatique, social et de gouvernance.

Elle est appelée à être révisée et ajustée périodiquement de façon à accompagner la dynamique du marché.

4. Feuille de route

Capitalisant sur les meilleures pratiques à l'international et sur la base de la concertation entre les acteurs concernés, régulateurs et professionnels, la feuille de route visant l'alignement du secteur financier marocain sur le développement durable s'inscrit dans la lignée des orientations de la Charte nationale sur l'environnement et le développement durable et tient compte des principales orientations fixées par la Stratégie Nationale de Développement Durable dans le domaine de la finance.

Elle s'articule autour de 5 axes majeurs :

- l'extension de la gouvernance fondée sur les risques aux risques socio-environnementaux ;
- le développement d'instruments et de produits financiers durables ;
- la promotion de l'inclusion financière en tant que vecteur du développement durable ;
- le renforcement des capacités dans le domaine de la finance durable ;
- la transparence et la discipline de marché.

Chacun de ces axes est décliné par secteur d'activité : banques, assurances, marché de capitaux ainsi que la place financière de Casablanca (CFC). Certaines mesures sont en revanche transverses à l'ensemble des composantes su secteur financier.

I- l'extension de la gouvernance fondée sur les risques aux risques socio-environnementaux

L'alignement du système financier sur le développement durable implique la prise en compte, systématique, des facteurs de durabilité dans les décisions de financement et d'investissement, à travers notamment l'intégration de critères de risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les systèmes et processus décisionnels des acteurs financiers.

La prise en compte de ces facteurs doit intervenir en amont, en ce sens qu'elle doit influencer le comportement des opérateurs dès l'entrée en relation avec leur clientèle en leur apportant les conseils nécessaires et en les sensibilisant sur les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance, et en aval pour la prise de décision et la définition des modalités et des conditions de financement/investissement.

L'intégration des facteurs de durabilité comprend trois étapes majeures:

- Etape 1 : Evaluer systématiquement les impacts de durabilité positifs et/ou négatifs des projets/décisions de financement et d'investissement, à travers l'intégration des facteurs de durabilité, dits « facteurs ESG », dans les systèmes de gestion et d'appréciation des risques.
- Étape 2 : Traduire les impacts de durabilité en opportunités/risques financiers. Les énergies renouvelables, par exemple, fournissent des opportunités d'investissement. D'un autre côté, les impacts ESG négatifs pourraient induire des risques financiers liés à la dépréciation des actifs sous-jacents ou à un risque de réputation.
- Étape 3 : Améliorer l'impact de la durabilité lié à des décisions de financement et d'investissement en adoptant des politiques appropriées. Plusieurs approches ont été recensées par l'Alliance globale pour l'investissement durable (GSIA), notamment:
  - le filtrage qui consiste à exclure ou au contraire à privilégier des projets/actifs/secteurs sur la base de critères normatifs et orientés vers la durabilité.
  - l'investissement thématique orienté vers des projets durables dans des domaines spécifiques (l'énergie, l'agriculture, les technologies vertes…).
  - l'intégration qui conditionne les décisions d'investissement à une analyse intégrée de l'aspect financier et de la durabilité.

MESURES PROPOSEES

Mesure transverse :

- Accompagner le secteur financier, dans toutes ses composantes (banques, assurances et marché de capitaux) à établir et adopter une *charte «finance durable »* dont l'objectif serait triple :
  - prendre des engagements de financement et/ou d'investissement en matière de financement durable ;
  - prendre des engagements sur le plan de la responsabilité sociale et environnementale;
  - sensibiliser la clientèle et les émetteurs faisant appel public à l'épargne sur les préoccupations environnementales et sociales et promouvoir la culture de la prévention des risques environnementaux.

Secteur bancaire :

- Adapter les *systèmes de notation interne* des banques de façon à intégrer les facteurs de durabilité (facteurs ESFG) dans le processus d'appréciation du risque de crédit et de prise de décision de financement et/ou d'investissement, au même titre que les autres critères d'évaluation pris en compte (gouvernance, situation financière, endettement, situation patrimoniale, secteur d'activité…).
- Engager les banques dans une démarche d'*identification du risque carbone* compris dans leurs portefeuilles d'actifs et en évaluer les impacts selon une approche à définir.

Secteur des assurances :

- *Financer des projets énergétiques et investir dans des valeurs écologiques* et porteuses de valeur ajoutée en plaçant 6 milliards de dirhams de l'actif sous gestion dans des « actifs verts », dans un horizon de 5 ans
- *Réduire l'impact écologique de l'activité* propre du secteur en repensant le métier par l'usage croissant du digital au détriment du papier et en sensibilisant le personnel et le réseau de distribution sur les préoccupations environnementales.

Marché des capitaux :

- Accompagner les *émetteurs* faisant appel public à l'épargne pour qu'ils *intègrent, dans leur modèle de gouvernance, la dimension climatique et le développement durable*.
- Prévoir dans le rapport annuel sur la gouvernance qui sera exigé des émetteurs faisant appel public à l'épargne, une *communication détaillée* sur la prise en compte des dimensions précitées.
- Accompagner les *sociétés de gestion d'actifs* afin qu'elles mettent en place un processus d'évaluation de l'empreinte carbone des différents types de fonds (OPCVM, OPCC, FPCT, OPCI…) dont elles assurent la gestion.

II- le développement de produits financiers dédiés au développement durable

Le défi du développement durable exige des moyens financiers à sa mesure.

Pour répondre à cet impératif, les intervenants du secteur financier sont appelés à adapter leurs gammes de produits et de services pour répondre aux besoins de leur clients en matière de financement des technologies propres, d'efficacité énergétique…mais aussi en matière de couverture contre les risques induits par les effets du changement climatique.

La mise en place de ces instruments financiers innovants au service du développement durable nécessite en amont, la mobilisation de ressources stables, répondant elles-mêmes aux préoccupations environnementales et sociales. Si plusieurs fonds internationaux (d'investissement, de pension, philanthropiques…) opèrent dans ce cadre, la mobilisation d'une épargne « durable » ou « verte » demeure un atout essentiel à considérer.

MESURES PROPOSEES

Mesure transverse :

- Contribuer à l'adoption d'une définition commune des actifs et des instruments « verts » et de critères standards de labélisation des projets ainsi qu'à la la mise en place de mécanismes de leur contrôle.

Secteur bancaire :

- Inciter les banques à recourir et à *mobiliser des ressources « vertes »*, notamment à travers des lignes de financement internationales en liaison avec la thématique (Fonds vert pour le climat, …) et l'émission d'obligations vertes.
- Promouvoir le *développement de produits d'épargne verts* (dédiés au financement de projets de développement durables), notamment un livret d'épargne vert pour les nouvelles générations qui permettrait de mobiliser la petite épargne en faveur de projets d'investissement environnementaux tout en sensibilisant les épargnants aux enjeux de développement durable. Ces produits pourraient bénéficier d'un cadre fiscal incitatif.
- Renforcer et élargir la palette d'*offres de financement* dédiées aux projets de développement durables en mettant l'accent sur l'innovation.
- Considérer, si les besoins se développent, la possibilité, pour Bank AL-Maghrib, de mettre en place un *mécanisme de refinancement des prêts octroyés par les banques aux projets éligibles*, à l'instar de celui mis en place pour la TPME.
- Par ailleurs, Bank Al-Maghrib pourrait créer, à l'occasion de la 22ème session de la Conférences des Parties, dont le Maroc assure la présidence, des *médailles d'argent commémoratives* de l'évènement dont une partie des bénéfices sera versée aux organisations et institutions nationales actives dans le domaine de la protection de l'environnement et le développement durable.
- Bank Al-Maghrib compte, à travers cette opération, lancer une initiative internationale pour la création d'une pièce de *monnaie de collection unique « verte »* qui pourrait être émise à l'échelle mondiale. Cette pièce pourrait être vendue pour l'équivalent d'1 dollar US. Les fonds ainsi collectés seront destinés au financement de projets de développement durable, particulièrement des projets de lutte contre le changement climatique.

Secteur des assurances :

- Développer des *produits d'épargne « verts »*, tels des produits d'épargne-retraite dont les primes seraient placées dans des actifs verts. L'objectif étant de drainer annuellement 500 millions de dirhams.
- Elargir l'offre de la *couverture des risques climatiques* et développer des solutions d'assurances des risques environnementaux.

Marché de capitaux :

- Créer des *véhicules d'investissement spécialisés* visant à mobiliser et catalyser l'épargne à destination des investissements durables.
- Ces véhicules peuvent s'inscrire dans le cadre réglementaire actuel régissant les organismes de placement collectifs au Maroc.
- Ils pourront prendre la forme d'OPCVM dont l'univers d'investissement est dicté par des critères environnementaux ou d'OPCC (Organismes de Placement Collectif en Capital)

dont l'objet est de financer des projets liés à l'optimisation des ressources, à la préservation de l'environnement et au développement durable de manière générale.

- Les fonds de titrisation pourront également constituer un canal de financement de projets durables via la cession par un organisme initiateur d'actifs dits verts.
- L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) veillera, cependant, à faire évoluer son cadre réglementaire pour un meilleur encadrement des obligations d'information des fonds à vocation verte.

- Favoriser l'émission de *Green Bonds* (obligations vertes): Au Maroc, les émissions d'obligations sont principalement régies par la loi sur la SA, la loi sur l'appel public à l'épargne, la Dahir des obligations et des contrats ainsi que les textes pris pour leur application.
- Ce cadre réglementaire permettra de réaliser des émissions d'obligations vertes; les clauses spécifiques relatives à l'utilisation des fonds levés et aux obligations d'information et de reporting pouvant être incluses dans le contrat d'émission et dans la note d'information de l'émission.
- L'AMMC s'engage, cependant, à compléter ce dispositif réglementaire par la mise en place des dispositions nécessaires à l'encadrement de cette activité en amont des émissions obligataires et tout au long de la vie des titres émis. L'Autorité instaurera, le cas échéant, des incitations adaptées.
- Ces mesures devraient permettre au marché obligataire marocain de devenir un marché de référence sur le plan régional pour les émissions de Green Bonds.

III- la promotion de l'inclusion financière en tant que vecteur du développement durable

Face à un monde financier de plus en plus complexe, l'inclusion financière est devenue un facteur important d'efficacité économique et d'équité sociale, deux composantes majeures du développement durable. Elle joue un rôle crucial dans la réduction de la pauvreté et définit, pour les individus et les entreprises, la possibilité d'accéder à moindre coût à toute une gamme de produits et de services financiers utiles et adaptés à leurs besoins (transactions, paiements, épargne, crédit et assurance), proposés par des institutions régulés et responsables.

Les recherches ont démontrés que l'inclusion financière contribue à :

- éliminer l'extrême pauvreté;
- réduire la faim et promouvoir la sécurité alimentaire ;
- favoriser la santé et le bien-être ;
- favoriser l'accès à un enseignement de qualité ;
- favoriser l'égalité entre les sexes.

L'inclusion financière peut également être un vecteur important pour atteindre les Objectifs de Développement Durable (ODD) qui visent à faire, dès maintenant, les bons choix pour améliorer, de manière durable, le sort des générations futures.

Depuis plusieurs années, le Maroc a inscrit le développement de l'inclusion financière au centre de ses préoccupations. Plusieurs actions et réformes ont été initiées par diverses instances publiques et privées pour aller dans ce sens : l'objectif étant d'établir et promouvoir des bases saines et solides pour une Finance Responsable et Durable bénéficiant aux différentes catégories de la population et des entreprises.

A ce jour, d'importants progrès ont été réalisés en matière d'inclusion financière, néanmoins des défis persistent dans l'accès et l'utilisation des services financiers (disparités existantes entre les zones rurales et urbaines et entre les hommes et les femmes, utilisation pas toujours efficiente des services bancaires…) et la coordination des actions d'un point de vue de stratégie nationale.

MESURES PROPOSEES

Secteur bancaire & fournisseurs de services de paiement :

- *Développer une inclusion financière numérique* à travers la mise en place d'une *solution nationale de paiement mobile* largement diffusée et à bas coût qui a pour objectifs (i) d'être un vecteur important d'inclusion financière en accélérant l'accès des populations aux services financiers et (ii) de réduire le cash en circulation. Il est prévu la mise en place d'un pilote en 2017 pour un lancement effectif de la solution d'ici fin 2017.

- Le cadre légal favorisant le développement d'une telle offre a été mis en place à travers l'introduction d'une nouvelle catégorie d'établissements non bancaires «les établissements de paiement» dans la nouvelle loi bancaire. Ces établissements, que Bank Al-Maghrib compte agréer dès 2017, pourront ouvrir des comptes de paiement et offrir des services de paiement (épargne, transfert, paiement …). La réglementation y afférente a été validée par le comité des établissements de crédit en juin 2016.

- A ce stade, nous avons identifié les premiers flux des transactions qui pourraient être dématérialisées (principalement les transferts nationaux entre particuliers de faibles montants, les achats des particuliers dans le commerce de détail, le paiement de factures de services en réseau et l'achat de recharges téléphoniques), les besoins technologiques et les plateformes techniques à mettre en œuvre ou à faire évoluer, les adaptations et évolutions à opérer et les pistes de complémentarité entre les modes de paiement existants et le paiement mobile.

- La réussite de l'adoption de cette solution par le plus grand nombre nécessite la mise en place d'un ensemble d'incitations (incentives) notamment d'ordre fiscales et tarifaires.

Mesures transverse :

- *Réduire les gaps entre genres* en termes d'accès aux services financiers formels à travers (i) le développement par la Fondation Marocaine pour l'Education Financière (FMEF), de programmes exclusivement destinés aux femmes dans le cadre de son plan stratégique 2017-2019, (ii) l'incitation des fournisseurs de services financiers à intégrer la dimension

genre et à mettre en place de nouveaux produits et services adaptés aux besoins des femmes en général et des femmes entrepreneures en particulier, et (iii) la mise en place d'indicateurs par genre.

- En effet, les inégalités hommes-femmes en termes d'accès aux services financiers formels sont considérables. Dans les économies en développement, les femmes ont 20% de moins de chances que les hommes d'être titulaires d'un compte de dépôt et 17% de moins à avoir obtenu un prêt auprès d'une institution formelle au cours de l'année précédente. Cette disparité, plus marquée à la base de la pyramide socio-économique, crée un cercle vicieux : sans accès aux financements, les femmes ne peuvent saisir les opportunités offertes par le marché, ce qui amplifie les inégalités entre les sexes.

- En permettant aux femmes d'épargner et de recevoir des transferts d'argent en toute sécurité, mais aussi d'emprunter pour lancer ou développer une activité, on améliore leurs conditions de vie de même que celles de leurs familles, car les femmes investissent davantage dans la santé et l'éducation, et plus généralement dans des domaines qui bénéficient à leurs enfants.

- Au Maroc, bien que le taux de bancarisation de la population marocaine soit de près de 70%, 61% des clients disposant d'un compte de dépôt sont des hommes.

- *Mettre en place une Stratégie nationale d'inclusion financière* (SNIF) dans l'objectif de coordonner les initiatives des différents acteurs de l'Inclusion Financière au niveau du Royaume et de mettre en place une feuille de route clarifiant les priorités ainsi que les rôles et responsabilités des parties prenantes.

- Conscientes du rôle primordial de l'Inclusion Financière dans le développement économique et la réduction de la pauvreté, les autorités marocaines se sont mobilisées ces dernières années pour promouvoir l'accès, l'usage et la qualité des services financiers, non seulement au profit des individus mais aussi des entreprises. Les initiatives mises en œuvre par la Bank Al-Maghrib et le Ministère de l'Economie et des Finances témoignent de leur forte volonté de promouvoir l'inclusion financière. Ces efforts ont été salués par la Banque Mondiale dans le cadre de sa mission FSAP qui a mis l'accent sur les avancées significatives réalisées par le Maroc mais aussi les défis à relever, dont essentiellement la définition d'une SNIF.

- La conduite de l'enquête FINDEX, permettant de disposer d'un diagnostic fiable de la «Demande» pour une meilleure définition des orientations stratégiques, ainsi que la mise en place d'une structure de Gouvernance appropriée de la SNIF, sont les premiers jalons de l'élaboration de cette stratégie, dont le premier plan stratégique triennal devra être défini pour la période 2017-2019.

IV- Renforcement des capacités dans le domaine de la finance durable

La faiblesse des capacités des acteurs économiques et financiers, induite notamment par une méconnaissance des enjeux, une faible appropriation des techniques et outil de gestion des risques…, est souvent le premier obstacle à un développement économique et social durable et inclusif. Elle se traduit souvent par une fragilité dans la gouvernance de leurs institutions, par des insuffisances dans la performance des organisations et par un déficit de qualification de la population active.

Le renforcement des capacités des parties prenantes dans le domaine du développement durable apparait comme une nécessité pour assoir une véritable finance durable.

MESURES PROPOSEES

Mesures transverses :

- Elargir le périmètre d'action de la *Fondation Marocaine pour l'Education Financière* (FMEF) aux préoccupations environnementales et à la finance durable, en intégrant notamment ces sujets dans les curricula scolaires en cours d'élaboration en collocation avec les départements ministériels concernés.
- Engager les acteurs du secteur financier à mettre en œuvre des *programmes de formation* à l'attention de leurs collaborateurs afin de les sensibiliser aux enjeux du développement durable et renforcer leur appréhension et appréciation des risques sous-jacents.

Marché de capitaux :

- Outre les actions menées sous l'égide de la FMEF, développer d'autres voies de *sensibilisation aux préoccupations environnementales* et au rôle des marchés financiers dans la lutte contre le réchauffement climatique (ex : capsules éducatives sur le site web de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux)
- Intégrer *la finance durable au socle des connaissances minimales* qui seront exigées des professionnels et dont la maîtrise sera évaluée lors des examens d'habilitation des personnes physiques exerçant certaines fonctions au sein des organismes soumis au contrôle de l'AMMC
- La Bourse de Casablanca développera un module de *formation en e-learning à destination du grand public* afin de les sensibiliser sur l'intérêt d'adopter une approche responsable, sur le plan environnemental et social, dans les choix d'investissement …

Casablanca Finance City:

- Intégrer des *modules de formation finance verte* au sein de CFC Academy
- Organiser des *ateliers et cycles de conférences* ESG/ISR/développement pour les entreprises membres de l'écosystème CFC et au-delà,

V- Transparence et discipline de marché

La transition vers une économie respectueuse sur le plan social et environnemental doit s'accompagner d'un effort de transparence à sa mesure aussi bien s'agissant de l'empreinte carbone actuelle que des actions engagées dans le domaine du développement durable et des conséquences écologiques et sociales des activités opérées et financées.

La communication revêt un caractère fondamental en ce sens qu'elle permettra aux investisseurs et aux acteurs du marché de s'adapter progressivement à ce changement de paradigme et d'établir un cercle vertueux de sorte à mieux comprendre les risques de demain et de prendre les décisions idoines, tout en contribuant à atténuer les impacts de la transition vers une économie bas carbone.

MESURES PROPOSEES

Secteur bancaire :

- Renforcer et améliorer la communication portant sur les politiques et dispositifs de développement durable à travers la publication d'un rapport spécifique sur les politiques de durabilité, notamment la manière dont le processus de prise de décision de crédit prend en considération les critères sociaux, environnementaux et de gouvernance, ainsi que les moyens mis en œuvre pour contribuer au financement durable.

Marché de capitaux :

- *Renforcer les obligations d'informations des émetteurs :* L'AMMC exigera, dorénavant, de toute société souhaitant s'introduire en bourse une note relative à l'impact environnemental et sociétal de son activité. Cette mesure sera, par la suite, généralisée à l'ensemble des sociétés faisant appel public à l'épargne et sera intégrée aux obligations d'information périodiques.

- Elaborer un *guide en faveur des émetteurs* qui constituera une référence pour la préparation des émissions de Green Bonds ainsi que la communication relative à l'utilisation des fonds et à l'impact environnemental des projets financés.

- Elaborer un guide ESG en faveur des sociétés faisant appel public à l'épargne pour l'établissement de leurs rapports de durabilité.

- *Renforcer les obligations d'information des gestionnaires d'actifs :* La généralisation de l'obligation d'information socio-environnementale à l'ensemble des émetteurs permettra de mettre à la disposition des investisseurs l'information nécessaire pour l'évaluation de l'impact de leurs investissements. L'AMMC se donne pour objectifs, à moyen terme, d'introduire de nouvelles exigences d'informations et de transparence environnementales et sociales pour les gestionnaires d'actifs.

- La Bourse de Casablanca compte mettre en place, à très court terme, un *indice ESG « Responsabilité Environnementale, sociale et de gouvernance »* qui regroupera les

entreprises cotées ayant obtenu les meilleures notes dans le classement réalisé par l'agence de notation spécialisée Vigeo Eiris. Cet indice permettra une meilleure appréciation des entreprises les plus vertueuses en matière d'ESG, en termes de gestion de leurs risques, de communication et de respect global de l'environnement, et une meilleure mesure de leurs performances boursières et contribuera à la mise en place d'une palette diversifiée d'investissements (pour les fonds ISR et les investisseurs…).

Feuille de route du secteur financier marocain pour l'émergence de la finance durable en Afrique

Feuille de route pour l'émergence de la finance durable en Afrique

Document coordonné par Bank Al-Maghrib avec la contribution de :

- l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux ;
- l'Autorité de Contrôle des Assurances et de la Prévoyance Sociale ;
- Casablanca Finance City Authority;
- la Bourse de Casablanca ;
- le Groupement Professionnel des Banques du Maroc ;
- la Fédération Marocaine des Sociétés d'Assurances et de Réassurance.

Octobre 2016

Résumé exécutif

Le développement durable est une préoccupation mondiale qui requiert l'engagement et la mobilisation de l'ensemble des parties prenantes de tous les pays.

Les Parties à l'Accord de Paris se sont fixés pour objectif de contenir le réchauffement climatique à moins de 2°C par rapport aux niveaux préindustriels, tout en visant la neutralité carbone, d'ici la fin de ce siècle. Elles ont pour cela, pris des engagements forts à travers leurs contributions nationales déterminés aussi bien en terme de réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre que d'adaptation pour une meilleure résilience face aux effets du changement climatique.

La concrétisation de ses engagements demeure néanmoins tributaire de la capacité de mobiliser les moyens de financement nécessaires.

L'Accord de Paris précise qu'un appui doit être fourni aux pays en développement pour leur permettre d'atteindre leurs objectifs –tant sur le volet de l'atténuation des émissions que de l'adaptation— notamment à travers (i) des aides financières consenties par les pays développés, (ii) le transfert de technologies, et (iii) le renforcement des capacités. Le plancher de l'aide climatique aux pays en développement a été fixé à 100 milliards de dollars par année avec une révision prévue, au plus tard, en 2025.

Cependant, force est de constater que ces promesses de financement s'avèrent difficiles à concrétiser et que les ressources disponibles pour les pays en développement restent largement inférieures aux besoins.

Le rapport de 2014 sur l'investissement dans le monde de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) a estimé qu'un montant de 5 à 7 billions de dollars américains s'avère nécessaire pour financer les objectifs de développement durable et que les pays en développement auront besoin à eux seuls, d'environ 3,9 billions de dollars américains par an alors qu'ils ne disposeraient que de 1,4 billion de dollars américains.

Le continent africain est particulièrement concerné par cette problématique, étant directement exposé aux effets du changement climatique. Paradoxalement, moins de 3% des projets de développement durable à l'échelle internationale sont en Afrique et moins de 5% des flux de financements totaux en faveur du climat lui sont destinés.

Certes, plusieurs fonds existent aujourd'hui pour appuyer les initiatives et les projets de lutte contre le changement climatique à travers le monde. Ces fonds sont néanmoins exclusivement basés dans des pays développés, rendant ainsi leur accès difficile aux pays les plus vulnérables, tant par leurs procédures que par leur positionnement géographique.

L'ampleur des besoins est telle que les pays en développement ne peuvent plus s'appuyer uniquement sur l'aide du « Nord ». Il est impératif que les pays du « Sud » puissent mettre en place des mécanismes de mobilisation des ressources qui leur sont propres. La transition de l'Afrique vers une économie plus durable exige l'émergence d'un marché financier africain vert à même de l'accompagner.

Le renforcement de la sensibilisation des différents acteurs africains aux enjeux du développement durable et à leur caractère vital est une nécessité pour une prise d'action concrète et efficace en ce sens.

Fort de ses acquis et de son expérience dans le domaine du développement durable, à travers notamment les différentes politiques sectorielles engagées tant sur le plan de l'agriculture, des eaux et forêts, des énergies renouvelables que du développement humain, et dans la lignée de son engagement réaffirmé pour promouvoir une coopération régionale Sud-Sud, le Maroc est appelé à jouer un rôle de leadership pour l'émergence d'une finance verte sur le plan continental.

Le Royaume dispose à cet égard d'atouts majeurs, qui sont autant de leviers à même de lui permettre de contribuer véritablement à l'alignement du secteur financier africain sur les enjeux de développement durable de façon à soutenir la transition vers une économie plus responsable.

D'une part, la forte implantation de son secteur financier en Afrique et les liens forts de partenariat et de coopération que les acteurs publics et privés marocains ont tissé avec leurs homologues africains et qui devront être davantage renforcés et élargies au volet du développement durable de façon à créer un marché financier africain vert.

D'autre part, la place financière « Casablanca Finance City » qui, en tant que plaque tournante visant à drainer les flux d'investissements vers les multiples opportunités qu'offre le continent, ambitionne de se positionner en tant que hub panafricain dans le domaine de la finance climat et partant, contribuer à mobiliser les ressources indispensables pour soutenir la lutte contre le changement climatique en Afrique.

La feuille de route du secteur financier marocain pour l'émergence de la finance durable en Afrique s'articule ainsi autour de deux axes stratégiques :

- Renforcer la coopération sur le plan régional et continental en matière de développement durable ;
- Positionnement de la place financière de Casablanca en tant que hub pour la finance climat.

Dans le même sillage, les régulateurs et les professionnels du secteur financier du Maroc organisent, en marge de la 22ème session de la Conférence des Parties, présidée par le Royaume, plusieurs conférences et tables-rondes avec leurs homologues à l'international et sur le plan continental, portant sur leurs rôles respectifs en matière de développement durable et, en particulier, sur les facteurs clés de succès à la création et au développement d'un marché de finance verte en Afrique.

Les recommandations issues de ces évènements, qui marquent le premier jalon de la mise en œuvre de cette feuille de route, permettront de l'enrichir et de l'affiner davantage pour une meilleure efficacité.

1. Feuille de route

I- Renforcer la coopération sur le plan régional et continental en matière de développement durable

Le Royaume occupe depuis plus de 50 ans une position de leader au sein du continent, qu'il place au cœur de ses choix stratégiques. La coopération entre le Maroc et ses partenaires africains est multidimensionnelle. Après avoir été militaire puis politique, elle a été rehaussée à un niveau économique.

En effet, de nombreuses entreprises marocaines ont fait au cours de la dernière décennie le pari de l'Afrique. Cet engouement touche plusieurs secteurs d'activité dont les télécoms, les mines, l'immobilier, l'énergie et l'agroalimentaire. Le secteur financier n'est pas en reste. Les 3 grands groupes bancaires marocains sont présents dans plus d'une vingtaine de pays sub-sahariens. Le secteur des assurances s'est également inscrit dans cette voie. Soutenant ce développement, les pouvoirs publics et les régulateurs financiers, dont la Banque Centrale du Maroc, ont conclus plusieurs accords et conventions avec leurs homologues africains.

Cette dynamique de coopération Sud-Sud qui a permis de placer le Maroc en tant que 2eme investisseur africain sur le continent après l'Afrique du Sud, a pris ces dernières années une nouvelle dimension centrée sur l'impératif du développement humain et du développement durable.

Dans la lignée de cet engagement, et afin de contribuer efficacement à l'émergence, non seulement souhaitée mais nécessaire, d'un marché de la finance verte en Afrique, il appartient à l'ensemble des parties prenantes du secteur financier marocain de renforcer leur coopération avec les acteurs africains à cet égard afin de mobiliser une action climatique plus forte et plus ambitieuse.

MESURES PROPOSEES

Secteur bancaire :

- Développer les *échanges entre Bank Al-Maghrib et ses homologues africains* dans le domaine du développement durable

- Œuvrer pour la mise en place d'une initiative africaine en faveur du développement durable

- *Développer le partenariat du GPBM et ses membres avec leurs homologues africains et des pays du nord* notamment dans le cadre de l'Union Bancaire Francophone, l'Union des Banques Arabes et le Comité de Liaison GPBM/Fédération Bancaire Française « Développement Durable »

Secteur des assurances :

- *Partager l'expérience* du secteur marocain d'assurances dans le domaine de la couverture des risques climatiques et de la conception du système de couverture des conséquences des événements catastrophiques avec les pays africains.

Marché de capitaux :

- Proposer d'intégrer le sujet de la finance climatique à l'ensemble des *accords bilatéraux de partenariat et d'échange* conclus avec les autorités de régulation des marchés de capitaux.

- Contribuer, à travers les différents organismes internationaux et régionaux dont l'AMMC est membre, aux travaux de développement de *normes internationales pour la régulation de la finance verte.*

- L'AMMC en collaboration avec la Bourse de Casablanca, compte lancer, sur le plan continental et en marge de la COP22, une *initiative à destination de l'Afrique* visant à fédérer les régulateurs et les bourses des pays africains autour d'engagements en faveur du développement des marchés de capitaux verts en Afrique.

Casablanca Finance City:

- Renforcer les *partenariats internationaux* avec les centres financiers verts de référence avec pour objectifs : la recherche et l'innovation, l'échange de bonnes pratiques, et l'organisation de conférences et symposiums sur la finance verte.

II- Positionnement de la place financière de Casablanca en tant que hub pour la finance climat

Casablanca Finance City (CFC), centre financier dédié à l'Afrique et outil mis en place par le Royaume au service du développement africain, a pour objectif de drainer les flux d'investissements vers les multiples opportunités qu'offre le continent. C'est notamment le cas des investissements liés à l'adaptation et à l'atténuation des changements climatiques, et dont l'Afrique ne capte aujourd'hui qu'une infime partie (moins de 5%).

Plusieurs acteurs verts utilisent d'ores et déjà CFC comme porte d'entrée vers le continent. CFC a aujourd'hui l'ambition de densifier son écosystème déjà significatif et de construire une plateforme locale d'expertise et de savoir-faire dédiée au climat en Afrique, en attirant tous les acteurs de la chaine de valeur verte intéressés par les marchés africains.

Dans cette perspective, l'une des missions de CFC est de promouvoir à l'international les opportunités d'investissements verts du continent, d'une part pour massifier l'écosystème et d'autre part pour capter une plus grande part des flux de financements mondiaux en jeu dans ce secteur. De surcroit, le développement d'un écosystème vert axé sur l'Afrique (experts sectoriels en Afrique, experts climatiques, financiers, gestionnaires de fonds

d'investissement verts,…) et d'une expertise locale dans ce domaine permettra d'augmenter significativement le nombre de projets éligibles à ce type de financement et ainsi d'orienter de manière plus optimale les capitaux disponibles à l'investissement vert dans le continent.

Plusieurs volets ont été identifiés afin d'accélérer le « co-développement » de l'économie et de la finance verte dans le continent :

MESURES PROPOSEES

- La mise en place d'une proposition de valeur dédiée pour attirer d'une part les acteurs verts mondiaux à s'installer à Casablanca pour opérer dans la région, et d'autre part les investisseurs internationaux à financer les projets verts africains

- Cela passe notamment par la mise en place d'un cadre dédié aux fonds d'investissement « verts » s'appuyant sur des conditions cadres incitatives, à l'instar du fond Africa 50, qui brille par son innovation alliant expertise et savoir-faire permettant d'élaborer un pipeline de projets « bancables » sur le continent.

- Accompagner l'initiative AAA «Adaptation of African Agriculture to climate change » à travers notamment :
  - □ Le renforcement de la proposition de valeur AAA, via le cadre spécifique dédié aux fonds panafricains
  - □ Le démarchage plus spécifique des fonds agricoles à vocation africaine (publics et privés), ainsi que des entreprises de service, think tanks, organismes de recherche dédiés à l'agriculture africaine

- Favoriser l'émergence d'un centre de recherche, d'expertise et de savoir-faire « finance climat » au service de l'Afrique (Ingénierie, montage, financement de projets verts…). Cet élément est critique, car l'Afrique souffre d'un problème d'absorption des financements, dû à la rareté de projets « bancables » éligibles pour les financements[1].

- Lancer l'initiative « AFRI » (African Forum for Responsible Investment). A l'instar d'autres associations régionales (telles que Eurosif, UKSIF, USSIF...), ce forum aura pour objectif de promouvoir sur le continent l'investissement socialement responsable (ISR) et ses principes à travers 3 missions principales :
  - □ Promouvoir les concepts ISR et bonnes pratiques
  - □ Constituer un centre de connaissances sur l'ISR en Afrique
  - □ Soutenir les initiatives en faveur de la transparence, le reporting et qualité.

  Regroupant un noyau dur d'investisseurs marocains et africains engagés dans l'ISR, cette association serait basée à Casablanca pour servir l'Afrique, ce qui ajouterait une dimension supplémentaire aux attributs de la place financière verte panafricaine.

[1] Sur les 300 Think-Tanks climat à travers le monde, 9 seulement sont dédiés/localisés en Afrique (soit 3%).

2. Agenda de la COP 22 : Finance durable

2 novembre 2016

- Conférence-débat sous le thème « changements climatiques : rôle et enjeux pour l'industrie de l'assurance », organisée par la Fédération Marocaine des Sociétés d'Assurance et de Réassurance (FMSAR)

  Cette conférence vise à initier une réflexion approfondie avec des experts nationaux et internationaux sur les défis et les enjeux induits par le changement climatique sur l'industrie de l'assurance.

  Elle portera sur les opportunités d'investissement dans les énergies propres, la protection des biens et des personnes contre les catastrophes naturelles, la vulnérabilité du continent africain aux risques climatiques et les solutions permettant d'atténuer leur impact par des mécanismes assurantiels.

4 novembre 2016

- Climat Finance Day : Casablanca Finance City Authority (CFCA) organise, en partenariat avec Paris EUROPLACE, la Banque Africaine de Développement, le groupe Banque Mondiale, la BEI, et d'autres institutions majeures du climat (UNEP Inquiry, UNEP FI…) le Climate Finance Day 2016.

  Cet événement a pour but de poursuivre l'engagement des acteurs financiers privés en faveur du climat à travers 2 objectifs principaux : (i) contribuer à étendre la finance climat à travers le monde et notamment en Afrique, avec des spécificités financières propres au continent et (ii) rendre opérationnelle la mobilisation des acteurs financiers à travers un passage à l'acte concret.

5 novembre 2016

- 2ème édition du Forum Finance Climat organisé par le club international IDFC (International Development Finance Club) en collaboration avec le groupe CDG et l'Agence Française de Développement.

  Ce forum explorera les leviers, méthodologies et approches à mêmes de favoriser la transition des économies en développement vers des économies plus durables et la transformation des engagements pris par ces pays, dans le cadre de leurs contributions nationales déterminées, en politiques et plans d'actions concerts avec un focus sur le volet financier, en particulier en appui aux projets d'adaptation.

  Le rôle des partenariats publics-privés et des banques de développement seront mis en exergue lors de cet évènement.

16 novembre 2016

- Workshop sous le thème « Favoriser l'émergence de marchés de capitaux verts dans les pays du Sud » Organisée par l'AMMC en collaboration avec la Bourse de Casablanca, Maroclear et l'United Nations Sustainable Stock Exchange (SSE).

  Cet évènement vise à rassembler les régulateurs, les bourses ainsi que les autres acteurs des marchés financiers et des experts internationaux pour un partage des expériences et des meilleures pratiques relatives au financement climatique et un débat au sujet des récentes évolutions réglementaires et initiatives visant à aligner les marchés de capitaux avec un développement résilient au changement climatique.

  Le workshop a également pour objectif de contribuer au débat sur le contexte spécifique des pays en développement et d'identifier des solutions et des mécanismes efficaces par la création de partenariats mondiaux et régionaux entre les régulateurs des marchés de capitaux, les bourses et les dépositaires centraux sur le financement climatique.